

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MONACI Fabrice, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2022.

Etaient présents : MM MONACI Fabrice, CHAPON Xavier, FLEURAT Christian, GINDRE Roland, HARRY Claude, JACQUET Benoit, Mmes IRLES Marie-José, PECHINEY Murielle, ZIVKOVIC Pascale

Etaient absents excusés : Mmes ARCHENY Céline (pouvoir à MONACI Fabrice), DONZELLE Annie (pouvoir à CHAPON Xavier)

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 23 mai 2022

Désignation d'un secrétaire de séance : IRLES Marie-José

1/ REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE FUEL PAR DEUX POMPES A CHALEUR POUR L'ECOLE ET LA GARDERIE-CANTINE - DEMANDE DE SUBVENTIONS 2022 - 28

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une délibération a été prise le 23 mai 2022 – délibération N° 2022-25, pour demander des soutiens financiers pour le remplacement de la chaudière fuel par deux pompes à chaleur pour l'école et la garderie-cantine-salle de motricité.

Il a été demandé un soutien financier dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux 2022, pour 30 % du montant des travaux.

Il a également été demandé un fonds de concours auprès de Haut-Bugey Agglomération, pour 20 % du montant des travaux.

Enfin, une demande de soutien financier dans le cadre du Bonus Ruralité de la Région pour l'année 2023, a été formulée.

Or, le Bonus Ruralité de la Région ne subventionne pas les travaux de ce type ; il convient par conséquent d'établir une autre demande de subvention, auprès du Département de l'Ain, dans le cadre du dispositif de transition écologique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE de demander un soutien financier au Département de l'Ain, dans le cadre du dispositif de la transition écologique pour l'année 2023, pour un montant de 15 691.47 euros, soit 30 % du montant des travaux,

APPROUVE le nouveau plan de financement de l'opération.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

2/ BONS D'ACHAT POUR LES ENFANTS DE L'ECOLE D'HEYRIAT ENTRANT AU COLLEGE 2022 - 29

Le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de prendre une délibération pour pouvoir offrir aux enfants de l'école d'Heyriat, entrant en 6^{ème}, un bon d'achat à la librairie BUFFET d'Oyonnax.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

DECIDE d'offrir, chaque année en fin d'année scolaire, aux enfants de l'école d'Heyriat entrant au collège, un bon d'achat à la librairie Buffet, d'un montant de **15 euros**.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

3/ TARIFS DE LA CANTINE & DE LA GARDERIE SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2022/2023 2022 - 30

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de la cantine et de la garderie n'ont pas augmenté depuis 2008. Il propose, au vu de l'augmentation du prix des repas livrés et des matières premières (dont l'électricité, par exemple) de revoir les tarifs à la hausse.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 9 voix « pour », 1 voix « contre » et 1 « abstention », fixe, pour l'année scolaire 2022/2023 :

- le coût du repas service compris :

➤ 4.80 €/ jour/enfant.

- le coût de la garderie :

➤ 1.50 €/jour/enfant pour la garderie du matin de 7h30 à 8h15,

➤ 2.50 €/jour/enfant pour la garderie du soir,

➤ 3.00 €/jour/enfant pour la garderie du matin et du soir.

Il est rappelé que la garderie fonctionne les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h30 à 8h15 (service payant), de 8h15 à 8h20 (service non payant), de 16h15 à 16h30 (service non payant) et de 16h30 à 18h30 (service payant), durant les périodes scolaires.

4/ TARIFS DU TRANSPORT SCOLAIRE - ANNEE 2022/2023 2022 - 31

Au vu de l'augmentation du prix du gazole, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de fixer les tarifs concernant le service du transport scolaire pour l'année scolaire 2022/2023, comme suit :

- Pour le calcul du prix demandé, il sera tenu compte du nombre de jour, par semaine, où l'enfant bénéficie du transport scolaire (quel que soit le nombre de trajets par jour),

- La journée est indivisible,

- Le tarif annuel, pour une journée de service de transport scolaire par semaine est fixé, par famille, à :

O 34,00 euros pour un enfant,

O 40,00 euros pour deux enfants,

O 46,00 euros pour trois enfants, et plus.

- L'engagement et les inscriptions sont faits pour l'année scolaire,

- Prise en compte d'une déduction à partir d'une absence de deux semaines complètes soit 10 jours effectifs de classe, après demande, par écrit, à la mairie.

Une réflexion va être menée afin de décider si le service du transport scolaire est maintenu à midi.

5/ FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE D'HEYRIAT – PARTICIPATION DES COMMUNES DE NURIEUX-VOLOGNAT ET LEYSSARD ET BOLOZON 2022 - 32

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** pour l'année scolaire 2022/2023 la somme de **1 050** euros par élève, comme participation des communes de Nurieux-Volognat, de Leyssard et Bolozon pour les enfants scolarisés à l'école d'Heyriat.

6/ QUESTIONS DIVERSES

6-1 Travail des commissions

Commission « Finances » : vice-présidente : Murielle PECHINEY
RAS

Commission « Urbanisme » : vice-président : Benoit JACQUET

DEMANDE	N° DOSSIER	DEMANDEUR	TYPE DE TRAVAUX	DATE DEMANDE	REPONSE COMMUNE
DP	001 410 22 H0008	COTONI Matthieu	Installation d'une véranda	12/05/2022	ARRETE DE NON OPPOSITION

La modification du PLUiH, concernant la zone où sera implanté le futur lotissement, au Nord de Sonthonnax-la-Montagne a été approuvée lors de la dernière réunion du conseil communautaire ; les parcelles devront être découpées, et les travaux de viabilisation effectués, avant la mise en vente des 3 lots.

La commission « urbanisme » se réunira prochainement afin de travailler sur ce projet, ainsi que celui de l'aménagement de la place d'Heyriat.

Commission « Fleurissement, décoration, salle polyvalente » : vice-présidente : Pascale ZIVKOVIC

Une réunion a eu lieu le 16 juin dernier afin de décider d'un planning pour l'arrosage des plantes et fleurs qui embellissent la commune.

Un calendrier a été créé et diffusé à tous les élus dans le but d'organiser l'arrosage selon les disponibilités de chacun.

Une note sera diffusée sur Illiwap pour faire un appel à la population, afin de renforcer l'équipe qui sera en charge de l'arrosage.

Commission « Ecole, Jeunes » : vice-présidente : Céline ARCHENY (représentée par Fabrice MONACI)

Le conseil d'école a eu lieu le jeudi 16 juin dernier

La fête de l'école aura lieu le jeudi 7 juillet à 16h30

L'APE prendra en charge les boissons ; il sera demandé aux parents de préparer des gâteaux.

La commune prendra en charge les bons cadeaux pour les enfants entrant en 6^{ème} (ils sont 5 cette année) et les bouquets de fleurs pour le personnel enseignant et le personnel intervenant à l'école ou aux activités périscolaires.

Commission « Bois, Voirie, Agriculture » : vice-présidente : Annie DONZELLE (représentée par Xavier CHAPON)

- Il faut finir l'élagage des chemins,
- Bois à couper autour de la STEP d'Heyriat,

- Il faudra élaguer la parcelle qui a été replantée.

Commission « Travaux, Bâtiment, Patrimoine » : vice-président : Roland GINDRE :

Les travaux de réfection de la fontaine de Contafouze ont bien avancé

Un appel à bénévoles sera fait très prochainement, pour les travaux de finition – imperméabilisation du bac, joints, restauration de la fontaine ...

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Christian FLEURAT :

Des alarmes vont être installées à la porte des réservoirs d'eau ainsi que des détecteurs à l'intérieur, qui permettront de prévenir Suez immédiatement en cas de dysfonctionnement ou de manque d'eau. La commune de Sonthonnax-la-Montagne bénéficiera de ces aménagements en priorité.

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON :

L'alternateur du tractopelle a été changé, à moindre coût.

Commission « Site Internet, Communication, Environnement » vice-présidente : Marie-José IRLES

La refonte du site Internet avance ; il reste à transmettre des éléments à M HUGONNET ; les membres de la commission doivent le revoir prochainement afin qu'il leur présente la nouvelle maquette du site Internet.

Commission « Accessibilité, cimetière » : vice-président : Claude HARRY :

RAS

6-2 Modification du régime forestier 2022 - 33

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux qu'après analyse du domaine communal boisé, en concertation avec les services de l'ONF, il ressort que certaines parcelles boisées, compte tenu de leur potentiel forestier et de leur situation, ont vocation à être intégrées dans la forêt communale pour bénéficier du régime forestier.

Afin de valoriser son patrimoine forestier et de donner une gestion durable et multifonctionnelle à ces parcelles, la commune de Sonthonnax-la-Montagne demande l'application au régime forestier des parcelles ci-dessous :
DESIGNATION CADASTRALE DES PARCELLES :

Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface en ha	Surface à appliquer au RF
Sonthonnax la Montagne	B	83	En Fay d'Amont	0.3738	0.3738
	B	286	Les Vérines	0.0953	0.0953
Total				0.4691	0.4691

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

DEMANDE l'application sur une surface de 46a 91ca (parcelles désignées ci-dessus)

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

6-3 Planning des congés d'été : un planning sera mis en place au mois d'août, pour indiquer aux habitants quels élus contacter en cas de besoin.

Séance levée à 22h05